

# VILLE DE LAC-SAINT-JOSEPH

## Livre des délibérations

---

**PROCÈS-VERBAL** des délibérations de la séance extraordinaire du Conseil de Ville de Lac-Saint-Joseph, tenue en date du 19 décembre 2024 à 18h30, à l'Hôtel de ville.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Yvan Côté, Maire

M. Steeve Gauthier, conseiller

M. Michel Cordeau, conseiller

M. Yvan Duval, conseiller

M. Luc Harvey, directeur général

**ABSENCES MOTIVÉES**

Mme Jocelyne Boivin, conseillère

M. Jean-Sébastien Sheedy, conseiller

M. Claude Tessier, conseiller

Les membres du conseil présents forment quorum.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance ;
2. Présences et vérification du quorum ;
3. Acceptation de l'ordre du jour ;
4. Budget 2025 ;
5. Présentation et adoption du Plan triennal d'immobilisations 2025-2026-2027 ;
6. Adoption du règlement 2024-304 décrétant le traitement de l'allocation pour les élus municipaux et abrogeant le règlement 2023-293 ;
7. Période de questions ;
8. Levée de la séance

**1- Ouverture de la séance**

Le Maire M. Yvan Côté souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte à 18h30.

**2.- Présences et vérification du quorum**

Tous les membres du Conseil ayant reçu l'avis de convocation de la séance extraordinaire du Conseil et une majorité d'entre eux étant présents, le quorum est constaté.

### **3.- Adoption de l'ordre du jour**

Après lecture de l'ordre du jour, il est convenu de l'adopter tel que présenté.

**CAE2-24-12-19-01 Sur proposition de Yvan Duval, appuyée à l'unanimité, l'ordre du jour est adopté tel que présenté.**

**ADOPTÉ**

### **4.- Budget 2025**

**a) Présentation et adoption du Règlement 2024-302 pourvoyant à l'adoption du budget de Ville de Lac-Saint-Joseph pour l'année 2025, fixant le taux de la taxe foncière, la date de l'envoi du compte de taxes ainsi que la date des paiements**

Le Maire, M. Yvan Côté, soumet pour adoption le règlement numéro 2024-302 pourvoyant à l'adoption du budget de Ville de Lac-Saint-Joseph pour l'année 2025, fixant le taux de la taxe foncière, la date de l'envoi du compte de taxes ainsi que la date des paiements.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2024-302 et renoncent à sa lecture.

**CAE2-24-12-19-02 Il est proposé par Michel Cordeau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 2024-302, tel que rédigé.**

**ADOPTÉ**

**b) Présentation et adoption du Règlement 2024-303 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux ainsi que la compensation imposée sur les biens fonds non imposables pour l'année financière 2025**

Le Maire, M. Yvan Côté, soumet pour adoption le règlement numéro 2024-303 concernant l'imposition des taxes et des tarifs municipaux ainsi que la compensation imposée sur les biens fonds non imposables pour l'année financière 2025.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2024-303 et renoncent à sa lecture.

**CAE2-24-12-19-03 Il est proposé par Michel Cordeau et il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le règlement numéro 2024-303, tel que rédigé.**

**ADOPTÉ**

---

#### **5.- Présentation et adoption du Plan triennal d'immobilisations 2025-2026-2027**

M. Michel Cordeau présente et précise le plan triennal d'immobilisations 2025-2026-2027.

**CAE2-24-12-19-04 Sur proposition de Steeve Gauthier, il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le plan triennal d'immobilisations 2025-2026-2027, tel que soumis.**

**ADOPTÉ**

#### **6.- Adoption du règlement 2024-304 décrétant le traitement de l'allocation pour les élus municipaux et abrogeant le règlement 2023-293 ;**

Le Maire, M. Yvan Côté, soumet pour adoption le règlement numéro 2024-304 décrétant le traitement et l'allocation pour les élus municipaux et abrogeant le Règlement 2023-293.

Une demande de dispense de lecture de ce règlement a été faite lors de la présentation de l'avis de motion, une copie du règlement ayant été remise à tous les membres du Conseil conformément aux dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Les membres du Conseil déclarent avoir lu le règlement 2024-304 et renoncent à sa lecture.

**CA2-24-12-19-05 Sur proposition de Yvan Duval, il est résolu à l'unanimité que ce Conseil adopte le Règlement numéro 2024-304, tel que rédigé.**

**ADOPTÉ**

#### **7.- Période de questions**

Pas de question

#### **8.- Levée de la séance**

**CAE2-24-12-19-06 Sur proposition de Yvan Duval il est résolu à l'unanimité de lever la séance du Conseil à 18h50.**

**ADOPTÉ**

---

**Yvan Côté**  
**Maire**

---

**Luc Harvey**  
**Greffier-trésorier**